

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 911 portant promotion dans le cadre local de la police

n° 911

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 juillet 1953

Numéro JO

n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro

1 août 1953

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 171 du 21 février 1936 portant création et organisation d'un cadre local de police à la Côte Française des Somalis
, Vu le procès-verbal en date du 25 février 1953 de la Commission de classement du personnel susvisé

Vu l'arrêté n° 254 en date du 27 février 1953 fixant le tableau d'avancement pour l'année 1953 du personnel du cadre local de police de la Côte Française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promu pour compter du 1er juillet 1953, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, dans le cadre local de police de la Côte Française des Somalis : Au grade d'inspecteur principal de 4e classe : M. Durand (Pierre), inspecteur principal de 5e classe.

Art. 2

A Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.